



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021

Le 09 décembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Réjan SAUPIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Elisabeth BIDEAUX à Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN à Rachel FOUCCART, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

### Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

**BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°4**  
**- CM/21/156**

Il est rappelé au Conseil Municipal que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Que les décisions modificatives permettent, tout au long de l'année, d'ajuster le budget primitif, en fonction d'impératifs juridiques, économiques et sociaux initialement difficiles à prévoir. Elle prévoit des dépenses nouvelles en contrepartie, soit de suppressions de crédits antérieurement votés, soit de nouvelles ressources.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative budgétaire suivante :

**BUDGET PRINCIPAL VILLE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°4**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
01	023	023 – Virement à la section d'investissement	- 39 700,00 €
020	011	6184 – Formation des agents	- 10 500,00 €
020	65	6535 – Formation des élus	+ 10 500,00 €
020	65	657362 – Subvention de fonctionnement CCAS (refacturations ville RH et fournitures)	+ 39 700,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 0,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
<b>NEANT</b>			

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
01	020	020 – Dépenses imprévues d'investissement	- 22 000,00 €
01	27	27638 – Avance en compte courant d'associé	+ 400 000,00 €
020	21	2158 – Matériel électrique suite à vol ST	+ 22 000,00 €
020	204	2041621 – Subvention d'investissement CCAS	- 39 700,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 360 300,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Fonction	Chapitre	Nature - Libellé	Montant
01	021	021 – Virement de la section de fonctionnement	- 39 700,00 €
divers	13	1311 – Etat Subventions d'investissement actées	+ 322 600,00 €
divers	13	1313 – Département Subventions d'investissement actées	+ 77 400,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 360 300,00 €</b>

Que pour information, le solde des dépenses imprévues après adoption de cette décision modificative n° 4 est de :

022 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 615 860 €

020 : Dépenses imprévues d'investissement : 198 792 €

Qu'à la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°4.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

**VU** la délibération n°CM/21/040 du 12 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 du budget principal ville,

**VU** la délibération n°CM/21/078 du 22 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal ville,

**VU** la délibération n°CM/21/105 du 21 septembre 2021 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal Ville,

**VU** la délibération n°CM/21/124 du 10 novembre 2021 approuvant la décision modificative n°3 du budget principal Ville,

**VU** l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 30 novembre 2021,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire,

**ADOpte** la décision modificative n°4 du budget principal ville 2021 comme indiquée dans le tableau présenté.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 10 décembre 2021

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

